



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

*The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.*

Siège: Genève, Suisse  
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF\_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

20 janvier 1993

### REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL DU 19 JANVIER 1993

Le Conseil du personnel a tenu sa première réunion ordinaire de la nouvelle année dans l'amphithéâtre du bâtiment 30 (LEP), à 14h30. Après un échange de vœux pour l'année qui commence, le premier point de fond était consacré aux **événements de décembre 1992 et à leurs suites**.

Ce point a commencé par un **rappel de ces événements dont:**

- l'envoi par la Direction de documents conformes aux méthodes en vigueur et aux accords passés,
- l'envoi par les délégations allemande et britannique de lettres demandant des réductions budgétaires,
- la mise en place par le Directeur général d'une cellule de crise et sa réponse aux lettres précitées,
- la demande par l'Association de la signature par le Directeur général d'un Protocole d'accord demandant au Conseil du CERN la mise en place de négociations,
- le refus de cette signature mais la réunion exceptionnelle du Comité de concertation permanent avec le Directoire et le Comité exécutif et un accord sur une stratégie,
- le refus par le Comité des Finances d'un minimum de dialogue entre partenaires sociaux,
- la remise d'une lettre de l'Association au Président du Conseil, distribuée aux membres du Comité du Conseil avant leur réunion, offrant une participation volontaire du personnel aux difficultés de l'Organisation dans un cadre négocié et non imposé,
- l'absence de dialogue avec l'Association pendant la prise de décisions par le Comité du Conseil,
- des décisions du Conseil conformes ni à la méthode annuelle en vigueur ni aux accords négociés de 1990,
- une déclaration de l'Association au Conseil du CERN demandant des réponses sur la mise en place de négociations pour
  - i) l'adoption de méthodes claires et durables de décision sur les questions touchant au personnel fondées sur la négociation directe entre représentants de l'Organisation et représentants du personnel,
  - ii) l'adoption d'une méthode annuelle des traitements claire, objective, durable et contractuelle,
- l'absence de réponse officielle à ces demandes.

Le Conseil du personnel a pris connaissance d'une **lettre du Président de l'Association du personnel de l'ESO**, au sujet de l'**adaptation annuelle des pensions**, s'associant fermement aux positions défendues par l'Association du personnel du CERN pour la défense du pouvoir d'achat des bénéficiaires de la Caisse de pensions et proposant le **maintien de contacts réguliers, ce qui sera fait**.

Le Conseil du personnel a ensuite pris connaissance du contenu et du plan des **recours auprès du Tribunal administratif du Bureau international du Travail contre les décisions antérieures du Conseil sur les adaptations de traitements annuelles et quinquennales**, recours soutenus par plus de 1100 demandes d'intervention à ce jour (il n'est pas trop tard pour intervenir!); ces recours ont été envoyés au Tribunal **le 19 décembre**; l'Organisation les a reçus **en début d'année** et dispose de 30 jours pour envoyer sa *réponse* (avec possibilité de délai supplémentaire); les recourants auront alors 30 jours pour présenter leur *réplique* (avec possibilité de délai supplémentaire); l'Organisation aura alors 30 jours (avec possibilité de délai supplémentaire) pour présenter sa *duplique*; le Tribunal examinera alors ces dossiers et rendra son jugement. Le Conseil du personnel a été aussi informé des avis de notre conseiller juridique concernant **les décisions de décembre 1992** et des suites proposées:

**Le Conseil du personnel a alors décidé**

**i) de protester auprès du Président du Conseil et du Directeur général contre le non-respect des méthodes en vigueur et des accords négociés;**

**ii) que recours serait déposé contre les décisions de décembre 1992, matérialisées par les feuilles de paie de janvier 1993;**

**iii) que l'ensemble du personnel serait cette fois-ci encore invité à s'y associer en déposant des demandes d'intervention. Nous aurons l'occasion d'y revenir.**

**Le Conseil du personnel a également décidé (à l'unanimité moins une abstention) de demander au Directeur général que, pour des raisons de principe et de justice sociale:**

**i) les allocations de chef de famille et les allocations pour enfant à charge soient relevées en fonction de l'indice du coût de la vie à Genève, comme chaque année depuis la mise en oeuvre de la méthode d'adaptation annuelle, en 1979 (la méthode ne mentionne pas ces allocations, cependant);**

**ii) les corrections d'imposition soient appliquées à l'adaptation des traitements, car elles font partie de la méthode, elles ont été appliquées chaque année, en particulier l'année dernière, où elles étaient (légèrement) plus favorables pour les grades plus élevés et, cette année, elles sont (légèrement) plus favorables pour les grades moins élevés.**

Le Conseil du personnel a ensuite pris connaissance d'une proposition du Directeur général que soit créé un **Forum de concertation stratégique** avec l'Association du personnel: **le Conseil du personnel a approuvé la participation de l'Association à cette concertation stratégique** (à l'unanimité moins une abstention) (voir les Communications officielles dans ce même numéro du Bulletin).

**Il s'est prononcé ensuite sur les autres points d'un programme d'actions présentées par le Comité exécutif:**

**dans le but d'élargir les contacts extérieurs de l'Association, il a mandaté le Comité exécutif pour approfondir les conditions d'affiliation à l'Internationale des Services Publics (ISP ou PSI, en anglais) et faire des propositions lors de la prochaine réunion, en février (à l'unanimité moins 4 abstentions);**

**il a approuvé la proposition de maintenir les contacts informels avec les délégations des États membres, et, en priorité, avec les délégations allemande et britannique;**

**dans le but d'obtenir le droit de négocier pleinement des accords avec l'Organisation, le Conseil a donné son accord pour**

**i) poursuivre les consultations juridiques sur les modifications du statut de la représentation du personnel au CERN et des Statuts de l'Association;**

- ii) poursuivre le dialogue avec l'Organisation à ce sujet;
- iii) continuer l'examen des articles de ces Statuts lors d'une réunion de travail le 5 février,
- iv) consacrer les mini-Assises de l'Association du 5 mars à la discussion de ces questions,
- v) fixer la fin de juin 1993 comme objectif pour finaliser ces changements.

La discussion d'une proposition du Comité exécutif que les modifications de Statuts soient soumises à référendum auprès de l'ensemble du personnel concerné a été reportée à une prochaine réunion.

Le Conseil du personnel a également décidé (à l'unanimité) de maintenir fermement les demandes faites au Conseil du CERN en décembre dernier et rappelées plus haut, et donc

i) de les rappeler au Président du Conseil et au Directeur général pour réponse par le Comité du Conseil lors de sa réunion du 17 mars prochain;

ii) de préparer l'organisation d'arrêts de travail lorsque les accélérateurs seront en fonctionnement en cas d'absence de réponse ou de réponse satisfaisante; à cet effet, le Strike Policy Committee (SPC), créé en 1990, sera réactivé (une abstention).

Le Conseil du personnel a ensuite accueilli Vince Hatton, Président du Comité paritaire pour la formation (Comité plus connu sous le sigle anglais JTB) et Bill Blair, Chef des services éducatifs pour une présentation et une discussion du Rapport annuel du JTB sur la formation; le débat, très animé et qui aurait pu durer plus longtemps vu la variété des points soulevés, a confirmé le fort soutien du Conseil du personnel au maintien et au développement des programmes de formation au CERN et à toutes les recommandations contenues dans le Rapport du JTB.

Ensuite le Conseil du personnel a réélu Michel Borghini membre représentant de l'Association dans le Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions et Irène Seis suppléante (à l'unanimité moins deux abstentions).

Enfin, il a pris note du projet préliminaire d'ordre du jour de la réunion du Comité de concertation permanent du mercredi 27 janvier prochain et de l'information que les documents pour cette réunion ne seraient probablement reçus par l'Association que le lundi 25 après-midi, ce qui ne laissera pas le temps nécessaire pour pouvoir prendre position à leur sujet lors de cette réunion. Il a cependant donné son accord sur le projet de mandat pour le nouveau Comité de surveillance pour l'assurance maladie (v. Bulletin hebdomadaire 52-53/92 et 1/93) ainsi que pour l'adaptation du montant de la franchise de 60 CHF (depuis 1990) à 70 CHF.

La réunion du Conseil s'est terminée à 18h05.

\*\*\*\*\*

## **CERN AUTOMOBILE CLUB**

### **THE CLUB'S FACILITIES ARE RESERVED EXCLUSIVELY TO ITS PAYING MEMBERS**

Please find hereafter the list of advantages offered by our Club. We trust they come up to your expectations concerning the maintenance of your car.

### **LIST OF FACILITIES AND MATERIAL AT THE MEMBERS' DISPOSAL:**

- 1 body workshop and 1 painting furnace,
- 4 car elevators (one of which for the sole use of washing and treatment of chassis),
- 1 "Hypromat" machine (car washing),
- 1 electronic wheel balancing machine (2 CHF per wheel),
- 1 pneumatic machine to remove tyres + 1 mechanical machine,
- 1 gaz analyzer (Co control),
- 1 cylinder compression gauge,
- 2 "régloscope" for headlight adjustment,
- 1 machine for bodywork treatment. The treatment product (Dinitrol) is provided by the Club at its cost price.
- 1 special pistol for bodywork treatment. The treatment product is also supplied by the Club.

### **SUPPLY OF MATERIAL ,VOUCHERS, REDUCED PRICES, SERVICES:**

- Purchase of oil and antifreeze.,
- free lubrication of cars
- free car washing station
- vouchers with discount granted by some spare parts retailers
- special discount\* on cars granted exclusively by certain garages in Geneva by special arrangements with ACC, for the following marks : CITROEN, FIAT, HONDA, HYUNDAI, LANCIA, MAZDA, MITSUBISHI, OPEL, RENAULT, SUBARU, SUZUKI, TOYOTA.

\*only CERN staff and assimilated members are entitled to these discounts.

- Considerable price reductions on tyres of all makes
- Antipollution control : 45 CHF.

**For information, please contact the person in charge of the Club's Station: Bldg. 592, tel. 4007  
from 4.45 p.m. to 7.00 p.m. Monday to Friday  
and 8.00 a.m. to 12.00 a.m. on Saturday**